

## **Unique point à l'ordre du jour du CTL : 22 suppressions d'emplois dans le Maine et Loire**

Organisations syndicales présentes : **FO DGFIP 49** et l'entente UNSA, CGC et CFTC

Organisations syndicales absentes : Solidaires, CFDT et CGT (La CGT a lu une déclaration liminaire et a quitté la salle)

Les contre-réformes mises en œuvre par les gouvernements successifs depuis 35 ans, combinés à l'austérité de ces dernières années sapent les fondements même de la République.

A la DGFIP et plus particulièrement dans le Maine-et-Loire tous les sites et services (SIE, SIP, trésoreries...) sont confrontés à des sous-effectifs absolument **insupportables**. De plus en plus de collègues, toutes catégories confondues, sont en souffrance et seuls, aujourd'hui, la conscience professionnelle et le dévouement des personnels permettent au « navire DGFIP » de ne pas sombrer.

Lors de ce CTL M. **Béreau** a répondu qu'il avait bien conscience des difficultés liées aux suppressions d'emplois. Après avoir confirmé que la situation devenait critique, il a rappelé qu'il était tenu d'appliquer les directives de la direction générale, directives qui découlent de la politique du gouvernement.

Pour justifier les suppressions d'emplois dans les postes et services, M. **Béreau** jongle avec la palette d'indicateurs que lui offrent : *Magerfip* pour établir un plan d'emplois théoriques par catégorie de structures, les études comparées des charges et des emplois des services, les éléments liés à la gestion des ressources humaines et l'historique des suppressions des emplois. Bref, un arsenal de combinaisons pour répartir, au niveau local, la pénurie d'emplois, accentuant de fait les souffrances au travail. Les décisions prises par M. **Béreau** prennent juridiquement effet au 1er janvier 2016. et leurs incidences réelles dans les postes et services se concrétiseront lors des mouvements de personnels courant 2016 (départ en retraite, mutations ...).

**FO DGFIP 49** revendique une augmentation des emplois statutaires à hauteur des besoins des postes et services pour l'exercice de l'intégralité des missions.

**FO DGFIP 49** a rappelé que le démantèlement du réseau est une des conséquences des suppressions d'effectifs. Outre le fait de dégrader les conditions de travail, la politique de rigueur des **Hollande-Valls** impose aux fonctionnaires le blocage de la valeur du point d'indice, la réduction des promotions et des avancements, la mise en œuvre de la mobilité forcée conséquence du PPCR et de la réforme territoriale, réforme qui, elle-même, accélère les restructurations et suppressions de sites.

Cette politique de rigueur, qui trouve sa raison d'être au travers de la réduction des dépenses publiques, dicte la destruction du service public de proximité garant de la cohésion sociale.

Parce qu'elle est suicidaire socialement, économiquement et démocratiquement, les fonctionnaires n'ont d'autres moyens que de la combattre.

**FO DGFIP 49** a voté **contre** le projet de la direction.

---

**Dans la mesure où les pouvoirs publics n'envisagent aucun changement de cap,  
FO DGFIP 49 considère que les agents de la DDFIP sont en état de légitime défense.  
Face à l'autisme du gouvernement Valls/Hollande,  
Les fonctionnaires n'ont pas d'autre issue que de préparer la grève et sa reconduction !**

---

## **Ce CTL fut l'occasion d'évoquer les questions transmises par les agents à FO DGFIP 49.**

De nombreux collègues s'inquiètent de l'augmentation de la charge de travail due à la réforme territoriale, ainsi que du peu de moyens techniques et humains supplémentaires mis à disposition pour y faire face.

**FO DGFIP 49** a évoqué les problèmes rencontrés par la création des « Communes nouvelles ».

-Travaux préparatoires chrono phages. Par exemple, tableau de transposition des balances de fusions « monstrueuses » avec dans certains cas, plus de 20 balances de budgets à intégrer en 1 seul (2,5 jours de préparation).

-Obligation d'attendre l'externalisation des communes d'un poste comptable vers un autre (TRF). Ce « Transfert Restructuration Fusion » allonge les délais d'attente avant que les agents puissent intervenir à nouveau sur les collectivités nouvellement créées en fonction des dates déterminées par la DGFIP pour chaque poste comptable (TRF le 6/7 janv. pour Chemillé, 13/14 janv. pour Montrevault etc...). Beaucoup de communes nouvelles stockent les mandats et titres. Lorsque ces flux seront débloqués, les agents devront faire face à une charge de travail conséquente pour éponger un retard de plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

**FO DGFIP 49** a interpellé la direction sur les moyens qui seront mis en place pour pallier cette surcharge de travail. Pour faire face aux fusions et à ce flux exceptionnel, la direction locale a indiqué que l'équipe départementale de renfort (EDR) était et sera sollicitée. Elle a ensuite précisé que la « cellule de veille » avait vocation à résoudre les problèmes rencontrés. Pour compléter ce dispositif, des personnels de la Direction seront mis à disposition des postes et services en fonction des besoins. Si nos collègues sur le terrain sont stressés et préoccupés par la situation, à la Direction l'inquiétude n'est pas de mise même si elle reconnaît ne pouvoir s'appuyer sur aucune expérience passée.

**FO DGFIP 49** a ensuite interrogé la direction sur l'éventualité d'une reprise manuelle des marchés et emprunts impliquant une augmentation de la masse de travail. Cette dernière a répondu que :

- Concernant les opérations de reprise des emprunts, une fiche Hélios est disponible, l'export de l'application Opale vers Hélios est automatisé.
- La reprise des fiches marchés publics et des fiches cessions opposition sera également automatisée. Cette nouvelle fonctionnalité sera disponible dans une maintenance d'Hélios fin février. Les tests sont actuellement en cours. En attendant comment paie-t-on les marchés ?

Aux questions suivantes soulevées par **FO DGFIP 49** :

- Fiscalité directe locale (FDL) : le regroupement supérieur à 8 communes n'est pas prévu par le logiciel MAGIC (calcul des taux)
- Cadastre : problème des parcelles ayant le même numéro sur les nouvelles et anciennes communes.
- Services Postaux : Quelles adresses donneront les mairies ? Nouvelles ? Anciennes ? Les bases des tiers seront-elles à modifier manuellement ?

La réponse de la Direction est : « pas d'évolution et changement pour l'instant », elle attend des éclaircissements de Bercy, M Béreau ajoutant même que certains maires souhaitent rester avec l'appellation « historique » de leur commune .

**FO DGFIP 49** a ensuite évoqué la sécurité sur les sites départementaux. Pour ce qui concerne le site de la cité administrative, **FO** a fait observer à la Direction que faute de boîte aux lettres à l'entrée du bâtiment D, certains contribuables montent dans les étages. Le non changement des codes d'accès aux services depuis 2011 et une porte à la fermeture aléatoire ont sans doute facilité l'intrusion d'individus n'appartenant pas aux services. En réponse, la direction s'est engagée à vérifier les accès aux sites (Angers, Segré, Baugé...). Les codes seront changés au 1er février 2016. Pour la boîte aux lettres du bâtiment D, la direction s'en tiendra à une simple signalétique précisant aux contribuables qu'ils peuvent déposer leurs courriers dans celle de la conciergerie.

**En matière de téléphonie**, de nombreux appels se perdent dans les méandres administratifs. Tout en indiquant que le taux d'appels aboutis avait augmenté, la Direction s'est contentée d'expliquer que, sur les questions simples, les services sollicités à tort pouvaient répondre à la place de ceux réellement concernés. Une réponse qui accrédite l'idée de la mise en place éventuelle d'un centre de contact téléphonique.

**Sur les restructurations envisagées au 1er janvier 2017**, **FO DGFIP 49** a demandé à M. **Béreau** où en était sa réflexion. Celui-ci a répondu qu'un CTL aura lieu en mars sur le sujet. Selon M. **Béreau**, les restructurations au 1er janvier 2017 seront moindres que celles actées au 1er janvier 2016. **FO** ne se contentera pas de cette affirmation et continuera à combattre la destruction du réseau.

**Sur le problème récurrent du ménage** dans certains postes et services, la direction va interroger les responsables de sites.

**S'agissant du parking de la cité**, la direction a confirmé que les revendications **FO DGFIP 49** (un badge pour tous, des emplacements gratuits pour tous y compris pour les nouveaux arrivants, ré aménagement du parking pour augmenter sa capacité avaient été transmises au préfet. La direction attend la décision préfectorale fin janvier...début février. A la suite de demandes d'audience réitérées, une pétition ayant recueilli 550 signatures, la préfète daigne enfin recevoir une délégation **FO** le 2 février 2016. En attendant nouvel ordre, avec la bienveillance de la préfecture, la barrière est levée à 7 h. Elle est abaissée dès que le parking est plein.

## Avec FO DGFIP 49, PRIORITE aux AGENTS



Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Grade : \_\_\_\_\_  
Affectation : \_\_\_\_\_  
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO DGFIP  
Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_ (66% est en crédit d'impôts)

Bulletin d'adhésion à retourner à Christel Lucas Secrétaire Départemental (SIP Angers Nord 15 b rue Dupetit Thouars)